

Commission « Economie et innovation »

Rapporteurs : Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteurs : Stéphane CRÉACH et Jean-Yves LABBÉ

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Feuille de route transport maritime propulsé par le vent »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Après l'adoption de la politique régionale Mer et Littoral à la session d'octobre 2023, la feuille de route « Transport maritime propulsé par le vent » vient préciser l'ambition et les actions de la Région pour le développement de ce secteur en Bretagne.

La propulsion par le vent (PPV) est l'une des solutions sérieuses pour répondre aux objectifs de neutralité carbone pour le fret maritime international autour de 2050 et, à plus court terme, de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 2008. L'utilisation de la force vélique en tant qu'assistance à la propulsion sur la flotte existante (refit) devrait en effet permettre de réduire de 5 à 20 % la consommation de carburant consommé et les émissions associées.

Avec cette feuille de route, le Conseil régional positionne la PPV comme l'un des piliers de la décarbonation du transport et des déplacements en Bretagne, en complémentarité avec le développement d'une filière hydrogène vert, l'intermodalité, le développement des mobilités douces et le développement du transport collectif. L'objectif est double : contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du transport en Bretagne, et faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

Trois premières actions pour mettre en œuvre cette feuille de route sont proposées par la Région avec l'appui de ses partenaires, dont BDI qui assurera l'animation de la filière :

- Renforcer le soutien et l'accompagnement des entreprises de la filière « propulsion par le vent » ;
- Favoriser le développement de lignes maritimes propulsées par le vent à partir des ports bretons ;
- Déployer la propulsion par le vent dans les liaisons maritimes avec les îles.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cette feuille de route confirme la volonté du Conseil régional d'affirmer la vocation maritime et littorale de la Bretagne et de faire de la mer l'un des piliers du développement régional. Dans [son étude sur les industries navales et nautiques](#), le CESER invitait le Conseil régional à faire du transport et des mobilités maritimes durables un axe central de ses politiques, et à porter un coup d'accélérateur à la filière « Propulsion vélique ». A ce titre, il se félicite que le soutien de cette économie, son accompagnement et la structuration de la filière soient affichés comme une priorité forte, s'appuyant sur les travaux et réflexions portés de longue date au sein du programme Eurolarge. Le Conseil régional avait d'ailleurs officialisé ses ambitions en la matière dès 2021, considérant que les entreprises régionales disposaient des compétences requises pour se positionner sur ce marché.

Comme l'a rappelé le CESER dans son étude, la propulsion vélique représente, à court terme, l'une des solutions technologiques les plus matures vis-à-vis des objectifs internationaux relatifs à la décarbonation du transport maritime, en passe d'être opérationnelle et donc captée rapidement par les transporteurs maritimes. Le bordereau du Conseil régional positionne toutefois bien cette technologie comme l'une des solutions (et pas l'unique), adaptée

à certains navires et segments de la flotte, et qui peut être mobilisée dans les deux temps de la décarbonation, à savoir la réduction de la consommation d'énergie d'abord, puis le transport zéro carbone (propulsions propres, etc.).

Dans cette perspective, le CESER appuie la volonté du Conseil régional de regarder les opportunités technologiques (enjeux d'innovation et de passage à l'industrialisation) tout en avançant en parallèle sur les usages (recensement des lignes maritimes où il serait pertinent de mobiliser ces technologies, enjeux d'adaptation de la logistique et des ports). C'était l'une des préconisations de l'étude du CESER. De fait, il partage aussi l'intérêt de faire de la flotte de desserte maritime des îles, dont le Conseil régional est propriétaire, une vitrine de ces technologies en actionnant le levier de la commande publique. Le CESER voit également dans cette feuille de route l'opportunité de poser les premières bases de la structuration d'un réseau de cabotage tenant compte des problématiques de report modal, de multimodalité, de foncier et de logistique, et répondant aux besoins sociaux.

Le CESER insiste toutefois sur le moment clé du passage à l'industrialisation des projets, enjeu prégnant alors que l'implantation d'activités industrielles est au cœur de paramètres multiples, et souvent difficilement compatibles. Plusieurs navires sont d'ores et déjà en construction (voiliers cargos de la compagnie TOWT, porte-conteneur à voile de l'entreprise coopérative WINDCOOP, Grain de Sail, etc.) mais l'enjeu pour nombre d'entreprises est désormais de transformer l'essai : au-delà des prototypes et démonstrateurs, elles doivent se positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de sous-traitance, tout en s'assurant de ne pas s'insérer dans une situation de dépendance vis-à-vis des grands porteurs de projets véliques. En complément, il existe aussi des marchés à explorer sur le « petit vélique », c'est-à-dire des solutions moins coûteuses et adaptables aux petites unités (pêche, transport de passagers, etc.).

A ce jour, l'accompagnement de l'innovation n'apparaît pas suffisant pour ancrer de véritables industries créatrices d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire. Ainsi, le CESER approuve les nouvelles orientations du Conseil régional visant à renforcer ses mesures d'accompagnement et de soutien à l'industrialisation et à l'expérimentation de projets, et à œuvrer avec les autres acteurs pour créer les conditions d'accueil de cette filière sur le territoire. Pour le CESER, cette industrialisation va en effet engendrer des besoins de foncier adapté à la production à un rythme soutenu d'engins de grande taille, c'est-à-dire du foncier viabilisé, disposant des accès routier et mer, de l'énergie électrique nécessaire et bien sûr, du bassin d'emploi. Certains ports régionaux pourraient accueillir ce développement, mais la disponibilité et l'accessibilité du foncier nécessitent d'y être anticipées.

La structuration et le renforcement de la filière peuvent aussi, selon le CESER, donner davantage de poids au Conseil régional et à ses partenaires pour impulser une ambition industrielle partagée à l'échelle de la façade atlantique. Le renforcement et le développement des coopérations avec les Pays de la Loire apparaît en effet comme un enjeu majeur pour générer des emplois et des programmes industriels sur le territoire régional (ex : création d'une usine de fabrication de mâts SOLIDSAIL à Lanester, qui associe les Chantiers de l'Atlantique et un consortium d'entreprises morbihannaises de la *Sailing Valley*).

En conclusion, le CESER souligne que cette feuille de route s'intègre dans l'ambition stratégique de la Bretagne de s'inscrire pleinement dans les transitions vers « moins de carbone et plus d'emplois », qui est au cœur de la Breizh Cop, du SRADDET et de la SRTES.

Au carrefour des politiques publiques, la propulsion vélique peut être, au-delà du symbole, une sorte de laboratoire du développement durable et des transformations qui animent la Bretagne, véritable preuve que les dimensions sociales, environnementales et économiques peuvent être conciliées au service d'un projet de territoire, loin des clivages, des conflits d'usage et des intérêts privés.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne**  
**« Feuille de route transport maritime propulsé par le vent »**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Cette feuille de route du transport maritime par le vent s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale en faveur du transport maritime en agissant de concert sur l'optimisation de plusieurs leviers catégorisés dans le triple défi de l'efficacité énergétique, le changement d'énergie et la sobriété.

En convoquant, ambition et transitions structurelles face aux défis du climat et de l'écologie, l'objectif est double : contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport en Bretagne, et faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

Comme le souligne la feuille de route et l'avis du CESER, le potentiel est réel, les atouts aussi, le vivier de compétences ne l'est pas moins tout comme le réseau d'infrastructures portuaires. Un réel mécano qu'il faut faire vivre.

Les objectifs sont définis, comme les résultats attendus qui sont mis à jour avec une volonté de moyens associés pour une ambition qu'il conviendra de décupler.

Il y a de nombreux débouchés possibles comme le souligne le CESER.

Breizh Cop, SRADDET, SRITES sont de bons points d'ancrage pour faire de ce modèle un possible prototypage d'un marché multifonctionnel et animé par des convergences au service du Développement Durable.

Les atouts de la Bretagne résident dans une logique de la complémentarité des usages et pratiques dans une vision panoramique d'une belle opportunité multi dimensionnelle, dont, aussi, les bases intra territoriales, pour :

- D'une part, structurer un réseau de cabotage tenant compte des problématiques de report modal, de multimodalité, de foncier et de logistique, et répondant aux besoins sociaux.
- Et d'autre part, positionner, comme l'indique le CESER, au carrefour des politiques publiques, la propulsion vélique peut être, au-delà du symbole, une sorte de laboratoire du développement durable et des transformations qui animent la Bretagne, véritable preuve que les dimensions sociales, environnementales et économiques peuvent être conciliées au service d'un projet de territoire, loin des clivages, des conflits d'usage et des intérêts privés.

Pour la CGT, nous sommes ainsi bien là sur un mode qui inspire et correspond aux enjeux en s'appuyant sur une volonté de localisation des activités pour une plus-value des 3 piliers du Développement Durable. Cela correspond bien à l'état d'esprit de la CGT de mener le travail comme une véritable valeur de ce qui doit se faire de bien.

Il sera absolument indispensable de mettre le monde du travail dans son ensemble dans ce défi réalisable.

L'avis du CESER doit permettre de faire ce relais de l'ambition décrite, la rendre visible et concrète, pour et en Bretagne, comme en dehors de celle-ci, en France et à l'international.